

Jeudi, 1er avril.

Les membres présents étaient:—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président.

Les honorables messieurs

Adams,	De Blois,	MacInnes (Burlington),	Ogilvie,
Allan,	Dever,	MacKeen,	Owens,
Almon,	Dickey,	Masson,	Perley,
Armand,	Dobson,	McCallum,	Power,
Arsenault,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baird,	Forget,	McInnes (N.-Westm'tr),	Prowse,
Bellerose,	Gowan, (C.M.G.)	McKay,	Reid,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McKindsey,	Sanford,
Bolduc,	Kirchhoffer,	MacLaren,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Landry,	McMillan,	Snowball,
Boulton,	Lewin,	Merner,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Miller,	Temple,
Casgrain,	Lovitt,	Mills,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E),	Mowat (Sir Oliver),	Wark,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Forget:—De Andrew Frederick Gault et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Perley:—De James Patterson et autres, de Winnipeg, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Bernier:—De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le temps fixé pour la construction et l'achèvement du dit chemin, qui change le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York", et qui modifie sous d'autres rapports son acte constitutif;

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre, demandant l'adoption d'un acte qui amende certains actes relatifs à la dite compagnie et qui l'autorise à jeter un pont sur le fleuve Saint-Laurent;

De la Compagnie du grand chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle est tenue de construire la partie inachevée de sa voie;

De George Earl Church et autres, de Londres, Angleterre, et autres, d'Ottawa, province d'Ontario, directeurs provisoires constitués par l'Acte du parlement canadien 58-59 Victoria, ch. 68, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'exécution de leur entreprise, qui change le nom de leur compagnie et qui modifie leur acte constitutif sous d'autres rapports;

De la Compagnie du chemin de fer méridional de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne et à émettre des obligations jusqu'à concurrence de trente mille piastres par mille;